

# 1. LES ENTITÉS

*Révéler les lieux de vie, centres des entités*



## LES ENTITÉS FLÉMALLOISES : DES ENJEUX AU COEUR DES LIEUX DE VIE

### Constat

Lors de la phase «Diagnostic», nous avons relevé que la commune de Flémalle était composée de plusieurs entités identifiées clairement par les habitants avec, pour certaines, des particularités marquées et un sentiment d'appartenance fort.

Parallèlement à cela, nous avons aussi noté que cette forte présence des entités «prenait le pas» sur une «identité flémalloise commune», identité que les autorités communales souhaitent renforcer.

Enfin, un des traits communs à toutes les entités est le besoin de retrouver, de jour comme de nuit, un espace de convivialité, une «centralité» permettant de s'arrêter, de se rencontrer ou d'accueillir des activités.

Suite à ce constat, nous avons établi trois souhaits/exigences :

- L'envie d'affirmer le caractère propre à chaque entité
- La nécessité d'un langage commun sur l'ensemble du territoire
- Le besoin de rendre les espaces de rencontre existants accueillants de nuit

Et un objectif principal : *«Révéler les lieux de vie, centres des entités»*

### Méthodologie

Une méthodologie unique est appliquée pour l'étude des treize entités de la commune :

#### 1. L'analyse

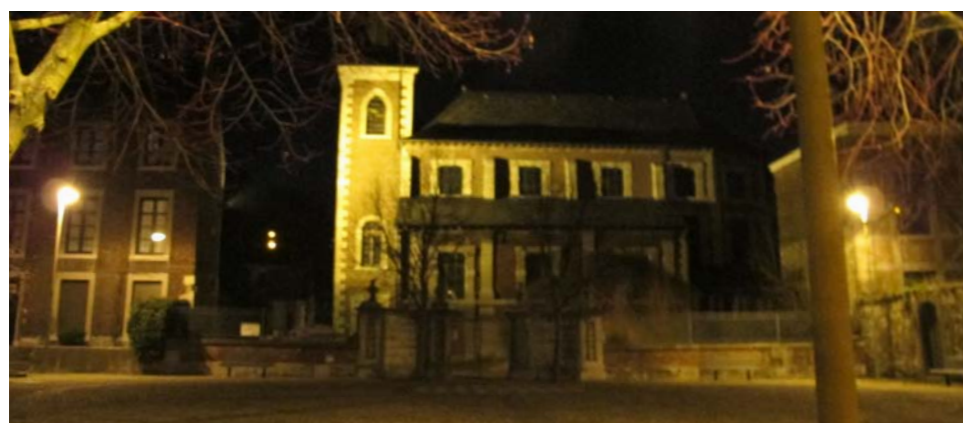
En premier lieu, une «carte d'identité» de chaque entité est établie et les aspects suivants sont étudiés : configuration urbanistique, typologie du bâti, circulations, fonctions, usages et éclairage public existant.

#### 2. Les propositions

Ensuite, des propositions sont faites sous la forme d'images de références et de textes. Comme évoqué précédemment, il s'agit, à ce stade, de formuler des recommandations sous la forme de grandes intentions ; elles sont développées dans des plans accompagnés de textes et d'images de référence. Trois «strates» d'intervention sont abordées :

- **Le «fond» (l'éclairage public)**
- **La centralité**
- **Les particularités**

Les principes généraux de nos propositions pour chaque strate sont développés en page suivante.



Place de l'Église, Chokier



Place Wauthier, Ramet



Place Vink, Trixhes



## RÉFLEXION PRÉALABLE AU TRAVAIL SUR LES ENTITÉS

Quand on pense à la nuit beaucoup d'images viennent à l'esprit : celles du repos, de la fête mais également celles du mystère ou de la peur. Nombre de personnes évoquent, en effet, un «sentiment d'insécurité» lié à l'obscurité. En préalable à notre travail sur les entités, ces «lieux de vie», il nous semblait essentiel de faire part dans ce rapport des réflexions sous-jacentes qui lient aménagement lumière et sentiment de sécurité.

### Lumière et (in)sécurité

Lorsqu'on parle de sécurité, on parle de plusieurs facteurs : la sécurité de la route, la sécurité des personnes (le taux de criminalité et de délinquance) et le sentiment de sécurité en ville. En général nous pouvons parler de sécurité «objective» et de sécurité «subjective», en sachant que les niveaux d'éclairage requis pour les espaces publics varient fortement selon les pays, et que donc ces niveaux sont culturels et pas «universels».

Il est donc envisageable de revoir progressivement nos niveaux d'éclairage à la baisse afin que la population s'habitue à un niveau plus bas tout en gardant un confort amplement suffisant (sécurité objective).

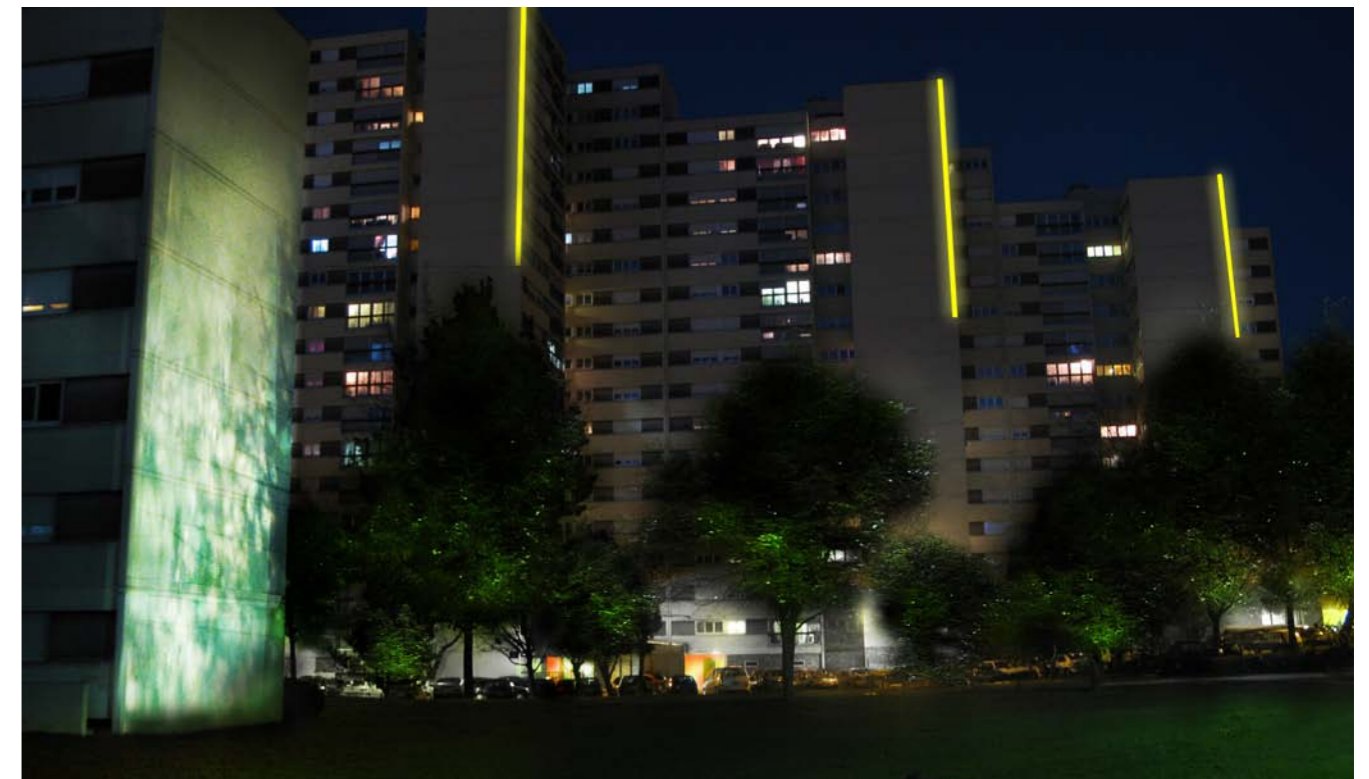
Il nous faut pourtant aussi examiner la question du «sentiment de sécurité» (sécurité subjective).

De nombreuses études s'accordent sur le fait que les populations peuvent reprendre confiance suite à l'amélioration de l'éclairage dans son aspect qualitatif, non pas seulement de manière directe grâce aux effets lumineux créés, mais de manière indirecte parce que les travaux effectués donnent le signal que les pouvoirs publics s'occupent de leur sort ; et ce de manière d'autant plus importante si les populations ont été associées à l'élaboration des projets.

Un aménagement bien étudié peut donc diffuser un état d'esprit propice à ce que s'établisse un contrôle social spontané de la population. De plus, par rapport à d'autres mesures d'intervention sur l'espace public, l'éclairage présente l'avantage d'une mise en oeuvre plus rapide et moins coûteuse que d'autres rénovations de l'espace urbain.

Nous pouvons résumer la question sécurité comme suit : l'éclairage n'est pas la panacée, l'efficacité d'un ré-éclairage comme mesure de prévention à grande échelle n'a pas été prouvée. Mais, l'éclairage peut apporter de réelles améliorations en termes de sentiments de sécurité. Le travail sur la qualité est donc primordial.

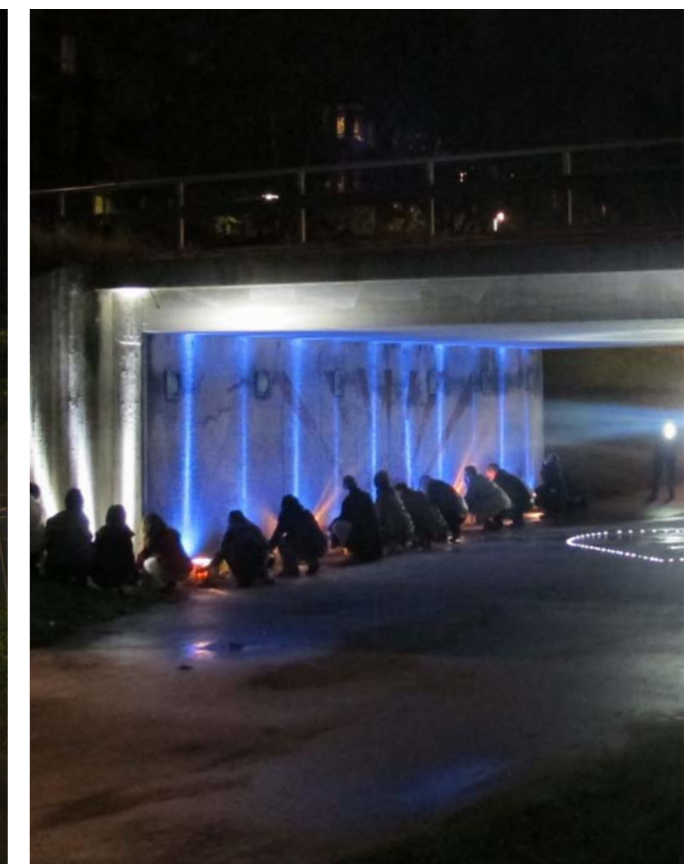
Il est certain que la première mesure est d'éclairer suffisamment pour permettre une bonne perception des obstacles physiques (escaliers, murets...). Ensuite, il s'agit de créer des repères urbains. Le travail sur les verticalités permet de jalonner le territoire de ces repères lumineux qui rassurent et rendent la nuit moins insécurisante. C'est l'objet notamment de tout le travail sur les lieux-types et les mises en lumière de micro-connexions.



Infographie pour la Cité des Coteaux à Mulhouse (F), Radianc35 - LUMINOcité (2010)



Cité Peterbos à Bruxelles (B), Radianc35 (2011)



Workshop participatif à Stockholm (S), Radianc35 (2012)



## PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LES PROPOSITIONS

Ci-dessous sont développés les principes de projet pour chacune des strates qui composent chaque entité.

### I. LE «FOND» (L'ÉCLAIRAGE PUBLIC)

#### Définir les contours de chaque entité

La première phase de l'étude est de déterminer les «limites» de l'entité, c'est-à-dire le périmètre à l'intérieur duquel on a le sentiment de se trouver dans le noyau villageois. Cette mise au point a été faite en concertation avec les autorités communales lors d'une réunion intermédiaire.

#### Créer une ambiance

Ensuite, à l'intérieur de ce périmètre défini, il s'agit de proposer plusieurs interventions au niveau de l'éclairage public :

- Passage à une **tonalité** des sources **blanc chaud** (+/- 3000 K)
- Passage à des **niveaux** d'implantation **moyens** (5 à 7 m)
- Utilisation d'un **modèle unique** de type **urbain** pour tout le périmètre de l'entité (peut varier d'une entité à l'autre)

### II. LA CENTRALITÉ

#### (Re)créer un pôle central

Au sein du périmètre établi, il s'agit de repérer quel est le lieu de «centralité», c'est-à-dire l'endroit qui se définit comme le centre de l'entité, non au sens géographique du terme mais au travers de sa dimension symbolique, de ses activités ou de ses usages. Le choix du ou des lieux de centralité pour chaque entité a également été défini en concertation avec la Commune de Flémalle.

#### Créer une vie nocturne

Afin d'identifier clairement les lieux de centralité, une réflexion lumière particulière est proposée :

- Mise en lumière des **repères verticaux** situés autour de la centralité (patrimoine, arbre, façade,...)
- Mise en évidence des **fonctions particulières** en lien avec la centralité (commerces, écoles,...)
- Mise en place **d'autres dispositifs d'illuminations** pour animer certaines surfaces (sol, murs,...)
- Utilisation d'un **modèle particulier de luminaire** permettant de «signer» cet espace (type «espaces singuliers»)

Attention : il est important de noter que ces quatre dispositifs ne sont pas nécessairement mis en oeuvre simultanément : en fonction du lieu, les interventions sont pondérées de manière à rester dans un esprit sobre et harmonieux (voir propositions au cas par cas aux pages suivantes).

### III. LES PARTICULARITÉS

#### Compléter les recommandations

Cette dernière strate d'intervention concerne les éléments qui sont propres à l'entité abordée et que nous jugeons nécessaires de traiter par la lumière même s'ils se situent en dehors du lieu de centralité (patrimoine, lieux spécifiques,...). De cette façon, nous proposons un traitement global de l'entité, un nouveau visage cohérent à celle-ci. Toutes les entités ne sont pas concernées car certaines ne présentent pas de «particularités» nécessaires à traiter en dehors des deux points déjà abordés ci-dessus.

